



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

Service de Presse

Basse-Terre, le 28 mars 2018

LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE

Alerte sécheresse

En l'absence de précipitations significatives depuis le début du mois de mars, une baisse importante des niveaux des cours d'eau a été constatée, conduisant au franchissement, le 19 mars dernier, des seuils de vigilance sur l'ensemble des stations hydrométriques.

Les pluies recensées la semaine dernière n'ont pas suffi à rétablir la situation et le seuil d'alerte a été franchi sur la station de Capesterre-Belle-Eau.

Des mesures de restrictions sont donc prises afin de garantir un minimum d'eau au plus grand nombre de personnes.

Un arrêté de restrictions provisoires de certains usages de l'eau a été signé le 28 mars 2018 pour une durée de 31 jours. Il est consultable sur les sites internet de la préfecture et de la DEAL.

Pour les usages domestiques et socioprofessionnels, l'arrêté concerne l'ensemble du territoire de la Guadeloupe et limite notamment l'arrosage des potagers et des espaces verts publics ou privés, le lavage des véhicules et bateaux, la mise à niveau des piscines, etc.

Les prélèvements en eau pour les usages agricoles et industriels sont restreints sur le sud de la côte au vent, les Saintes, la Grande-Terre et la Désirade. Au vu des prévisions météorologiques des prochains jours, les seuils d'alerte pourraient rapidement être franchis sur d'autres cours d'eau et conduire à une extension de cette zone.

L'eau n'étant pas une ressource inépuisable, il est demandé à toutes et à tous d'agir avec civisme et solidarité, afin que l'effort de chacun puisse bénéficier à toute la collectivité.

Contact Presse :

Bureau de la communication interministérielle
communication@guadeloupe.pref.gouv.fr
0590 99 39 90 - 0690 58 80 59

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



www.guadeloupe.pref.gouv.fr

facebook.com/prefecture.guadeloupe

Twitter.com/prefet971

Rue Lardenoy - 97100 BASSE-TERRE Tél. : 05.90.99.39.00 Fax : 05.90.81.58.32